
Renvoi aux comités de liquidation et des secours publics de la pétition de la section de Popicourt (Paris) en faveur de la famille Benard, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de liquidation et des secours publics de la pétition de la section de Popicourt (Paris) en faveur de la famille Benard, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 467;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27167_t1_0467_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

à la hauteur des vertus; et quels moyens plus
» surs de rappeler l'homme à ses devoirs, que
» de lui présenter sans cesse, tout ce qui peut
» le rapprocher d'elles! L'habitude de les célé-
» brer, le conduit insensiblement à les prendre
» pour guides, les vertus se tiennent ».

Ce sont vos décrets, citoyens Législateurs, qui nous les rendront familières. L'indigence soulagée, la mendicité détruite, les besoins prévenus, les secours accordés en épargnant la honte des sollicitations; voilà le but de vos derniers décrets, voilà ce qui fonde les félicitations que la section de Popincourt s'empresse de mêler à celles que la nation vous adresse (1).

Cette section annonce aussi la dissolution de la Société qui s'étoit formée dans son arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin.

La même section et les autorités constituées qu'elle renferme, réclament la justice nationale en faveur de la famille du citoyen Benard.

Renvoyé aux Comités de liquidation et de secours (2).

54

ETAT DES DONNS (suite) (3)

Le Comité de salut public de la Convention nationale a fait déposer la carcasse d'une petite chasse d'argent doré, venant de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

La séance est levée à 3 heures (4).

Signé: CARNOT, président; N. HAUSSMANN, DORNIER, POCHOLLE, ISORE, BERNARD (de Saintes), PAGANEL, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES

AU PROCÈS-VERBAL

55

La Société populaire de Laon fait don de 200 paires de bas, 150 paires de souliers, et 4,000 liv. en assignats (5).

(1) C 303, pl. 1114, p. 22. Texte de l'adresse arrêté à l'Assemblée générale de la section le 25 flor. II, signé LECOUNÉ (présid.), SUSSET (secrét.).

(2) P.V., XXXVII, 316. *Débats*, n° 607, p. 435; *J. Paris*, n° 505; *M.U.*, XL, 16; *Mon.*, XX, 518; *Rép.*, n° 151; *J. Mont.*, n° 24; *Audit. nat.*, n° 604; *J. Fr.*, n° 604.

(3) P.V., XXXVII, 324.

(4) P.V., XXXVII, 325.

(5) *J. Sablier*, n° 1328; *J. Fr.*, n° 603.

56

[La c^{me} Lebeau, à la Conv.; s.l.n.d.] (1).

« Citoyens Législateurs,

Vous voyez une mère et des enfans chargés des marques du sourire de l'Être suprême à vos glorieux efforts contre toutes les espèces de tyrannies. Tandis que nos armées moissonnent les lauriers de la victoire contre les satellites des despotes, le sol heureux de la liberté est couvert de richesses si abondantes que nos pères n'en ont jamais vues de pareilles; mais les bras manquent pour disposer et recueillir tant de biens, source de la félicité publique. Un trop grand nombre d'agriculteurs, frappés, poursuivis par l'intrigue et l'odieuse calomnie gémissent dans les fers.

Législateurs, vous avez décrété que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour, le règne des méchants est donc passé et le jour du triomphe de l'innocence est enfin arrivé.

Je réclame l'élargissement de Jean-Nicolas Lebeau, mon mari, cultivateur à Suresnes; je le demande au sénat français avec cette confiance qu'inspire toujours le témoignage d'une conscience pure et républicaine.

Si j'avais à faire valoir ses droits à la liberté, je dirais que dès l'aurore de la révolution, successivement électeur, procureur de la commune, assesseur du juge de paix, premier élu pour le Comité de surveillance sous le scrutin de votre collègue Antoine Crussion, il n'a jamais cessé d'être investi de l'estime de ses concitoyens; je parlerais de ses sacrifices en tout genre pour cimenter la République, de ses travaux infatigables pour l'approvisionnement de Paris, malgré les basses manœuvres des malveillans qui s'y opposaient et qu'il a terrassés partout avec courage; mais non! fière d'avoir pour époux un citoyen honnête homme, et un père de famille, qui m'a appris à penser qu'il n'a fait que son devoir, je me bornerai à demander avec instance que ses fers soient brisés, pour le bonheur de ses enfans, pour l'intérêt de la Société; défiant tous ses ennemis, à qui nous pardonnons d'avance, d'oser lui fournir preuve d'aucune action contraire aux sentimens d'un patriote républicain.

Femme LEBEAU.

Renvoyé au Comité de sûreté générale (2).

57

Citoyens Législateurs, écrit la Société populaire de Blain, département de la Loire-Inférieure, district de Blain, encore des Catilinas, encore une conjuration qui devait étouffer la liberté! Quoi! ni la sagesse de vos décrets, ni vos lumières étendues, ni votre amour pour les vertus, ni votre tendre sollicitude pour le peuple, ni votre courage, votre fermeté, votre active surveillance, ni la valeur de 2 millions de héros, dont les armes font mordre la poussière aux satellites des despotes, ne peuvent éteindre cette

(1) F⁷ 4770, doss. 4.

(2) Mention marginale datée du 30 flor., non signée.